

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

REUNION PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 25 novembre 2010 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial, Paul Emile MOTTARD, de son arrivée tardive étant retenu à Blegny, vous comprendrez aisément en présence du Ministre FURLAN, pour la signature de la convention entre la Région wallonne et l'ASBL Blegny-Mine. Il en est de même du Conseiller provincial Abel DESMIT, étant Président de ladite ASBL. Je passe à présent la parole aux Chefs de Groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Yolande LAMBRIX et Abel DESMIT, vous l'avez fait et Mme Isabelle ALBERT arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- M. CULOT et Mme LEJEUNE

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je suis ici et pas à Blegny, ce que nous regrettons collectivement et j'excuse Mme LAMBINON.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 22 octobre 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI.- Communication de Mme La Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de débiter la séance, je souhaite aujourd'hui la bienvenue aux étudiants du cours sur le fonctionnement de l'Institution provinciale du 1^{er} Module des Cours de Sciences administratives ainsi qu'à leur professeur, fort connu à l'ACP, M. José LAMAILLE. Bonne étude sur l'institution provinciale.

VII.- Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux

Document 10-11/23 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège - District de Fléron - en remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, démissionnaire

Document 10-11/24 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers - District d'Eupen - en remplacement de M. Heinz KEUL, démissionnaire

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 2 et 3 de l'ordre du jour ont été rassemblés. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

procéder à la vérification des pouvoirs de deux suppléants appelés à siéger en remplacement de Madame Claudine RUIZ-CHARLIER, démissionnaire de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Liège, District de Fléron et de M. Heinz KEUL, démissionnaire de la liste PFF-MR de l'arrondissement de Verviers, District d'Eupen.

Je vous rappelle que le Conseil a pris acte de ces démissions en ses séances respectivement des 19 et 22 octobre 2010.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elles chacune seront composées de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I., tirés au sort parmi les Conseillers des Arrondissement de Huy-Waremme et Verviers pour le remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER et parmi les Conseillers des Arrondissements de Huy-Waremme et Liège pour le remplacement de M. Heinz KEUL.

Nous allons tirer au sort la première commission.

La première commission est composée de Mme CHRISTIANE Fabienne, Mme MARRENNE - LOISEAU, M. GERARD André, M. SPITS José, M. FOCCROULE Marc, M. BECKERS Jean-Marie, M. JADOT Jean-Claude. C'est les 7 membres de la première commission.

La deuxième Commission est composée de Mlle SEPULVEDA Victoria, Mme ROY Betty, Mme BAJOMEÉ Chantal, Mme LAMBINON Monique est excusée, on retire, M. SOBRY Roger, Mme MOUREAU Françoise, pas là, on retire, Mme PERRIN Anne-Marie, M. le Député Georges PIRE, nous retirons, il nous rejoindra plus tard, Mme CHEVALIER Ann, Mme Josette MICHAUX.

Je rappelle que chaque commission désignera en son sein, son Président de séance.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre aux Commissions que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elles voudront bien se réunir au Salon LOUIS XV, pour la première et dans la salle des Gardes pour la deuxième.

* * *

Après cette interruption de séance, nous allons reprendre nos travaux. J'invite le rapporteur M. JADOT, pour la 1^{ère} commission et Mlle SEPULVEDA pour la 2^{ème} Commission à nous faire connaître les conclusions des Commissions spéciales de vérification. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

M. JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au nom de votre première Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Monsieur Marc FOCCROULE et à laquelle assistaient Christiane FABIENNE, Anne MARENNE-LOISEAU, Gérard ANDRE, José SPIPTS, Marc FOCCROULE et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, démissionnaire.

Suite au désistement de Mme Véronique LEERSCHOOL, Première suppléante de la liste ECOLO du district de Fléron à laquelle appartenait Mme RUIZ-CHARLIER, signifiait à la Présidente par courrier du 20 septembre 2010, Mme Anne-Catherine MARTIN, née le 4 août 1951 et domiciliée Chaussée de Wégimont, 193 à Soumagne est devenue Première suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 28 octobre 2010, Mme Anne -Catherine MARTIN signifiait à la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte de mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Soumagne, datée du 12 novembre 2010, que Mme Anne-Catherine MARTIN réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, c'est-à-dire l'article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le livre Ier de la 4^{ème} partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Mme Anne-Catherine MARTIN à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite à présent Mme SEPULVEDA pour la 2^{ème} commission. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mlle SEPULVEDA (à la tribune). - Madame la Présidente. Au nom de votre deuxième Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Mme Ann CHEVALIER et à laquelle assistaient Mmes ROY, BAJOMEE, PERRIN, MICHAUX, M. SOBRY et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

de Verviers afin de pourvoir au remplacement de M. Heinz KEUL, démissionnaire.

Suite au désistement de M. Axel KITTEL, Premier suppléant de la liste PFF-MR du district d'Eupen à laquelle appartenait M. Heinz KEUL, signifiait à la Présidente par courrier du 28 octobre 2010, Mme Caroline MARGREVE, née le 16 mai 1971 et domiciliée Lanzerath, 38 à Bullange est devenue Première suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 6 novembre 2010, Mme Caroline MARGREVE signifiait à la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte de mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Bullange, datée du 16 novembre 2010, que Mme Caroline MARGREVE réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, c'est-à-dire l'article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le livre Ier de la 4^{ème} partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Mme Caroline MARGREVE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Vous avez entendu les conclusions des rapports des Commissions spéciales de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Mme Anne-Catherine MARTIN, issue du district de Fléron, en remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER et de Mme Caroline MARGREVE, issue du district d'Eupen, en remplacement de M. Heinz KEUL. Je mets ces conclusions aux voix et propose un vote unique pour les conclusions des deux commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie. J'invite maintenant Mme

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Anne-Catherine MARTIN à prêter serment.

Mme MARTIN (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie ;

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite maintenant Mme Caroline MARGREVE à prêter serment et lui rappelle que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, elle doit prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

Mme MARGREVE (de son banc). - Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des Belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends acte de vos prestations de serment et prends acte également que Mme MARGREVE a d'abord prêté le serment constitutionnel en langue allemande et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseillère provinciales.

Je vous souhaite vraiment la bienvenue dans notre Assemblée. Bon travail.

VIII.- Prise de connaissance de l'identité d'un Chef de Groupe et installation d'un quatrième Vice-Président

Mme LA PRESIDENTE.- suite à la démission de Mme Ruiz-Charlier, divers aménagements sont proposés par le groupe EOLO, notamment en ce qui concerne les fonctions de chef de groupe et de 4^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Marie BECKERS renonce à son mandat de Chef de groupe et a remis ce mandat à la disposition de son groupe.

M. BECKERS, voulez-vous me donner l'identité du Conseiller que votre groupe propose à la fonction de Chef de groupe.

M. BECKERS (de son banc). - Le groupe EOLO propose à la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

fonction de Chef de groupe Mme Lydia BLAISE.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Mme BLAISE, nom de notre Assemblée, je vous souhaite nos plus sincères félicitations et vous souhaitons un fructueux travail dans vos nouvelles fonctions de Chef de groupe.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Par ailleurs, Mme RUIZ-CHARLIER occupait les fonctions de 4^{ème} Vice-Présidente. Ce mandant revient donc à un membre du groupe ECOLO. Mme BLAISE, en tant que Chef de groupe, quel est ou quels sont le ou les candidat(s) proposé(s) par votre groupe.

Mme BLAISE (de son banc). - Nous avons un seul candidat, nous proposons M. Jean-Marie BECKERS.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. Jean-Marie BECKERS étant le seul candidat proposé, je le déclare désigné aux fonctions de 4^{ème} Vice-Président par acclamations, s'il vous plait.

Je vous félicite M. BECKERS et vous souhaite à vous aussi un excellent travail dans vos nouvelles fonctions comme vous l'avez toujours fait.

Vous trouverez sur vos bancs, les nouvelles compositions des Commissions du Conseil établies sur base des propositions formulées par les groupes concernés.

IX.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Dans le cadre de la réunion de notre Assemblée du jeudi 2 décembre prochain sur les missions prioritaires de la Province, je vous rappelle que les documents relatifs à cette problématique et nécessaires en vue des réunions préalables du Bureau et des 10 Commissions appelées à se réunir du lundi 29 novembre au mercredi 1^{er} décembre, vous seront remis après notre séance à huis clos de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

ce jour.

Je vous rappelle également qu'un premier document de ce travail établi par les Services de Mme le Greffière avec l'accompagnement d'un Comité scientifique, vous avait été remis pour vous permettre l'analyse des missions de la Province et l'ouverture d'un débat en séance du Conseil provincial du 19 octobre dernier.

Le document qui vous sera remis est ce document revu, corrigé, complété, intégrant les conclusions du Comité scientifique associé à toutes les démarches ainsi que les pistes de réflexions arrêtées par le Collège en sa réunion de ce matin.

Je me permets d'insister sur l'importance de ce document pour la qualité de nos travaux de la semaine prochaine et vous invite à retirer la farde constituée à cet effet après notre huis clos, dans le couloir du Collège provincial auprès de M. PRINSENS et de ses collègues contre accusé de réception.

Je vous informe que les modifications sont apportées à l'organisation des Commissions appelées à se réunir le mardi 30 novembre 2010, à savoir :

2^{ème} Commission - Agriculture

8^{ème} Commission - Travaux

4^{ème} Commission - Education physique, Sports et Jeunesse

6^{ème} Commission - Enseignement et Formation

Ces Commissions se réuniront à la Maison des Sports et non au Palais provincial comme prévu initialement.

Vous trouverez sur vos bancs, une nouvelle convocation aux réunions du Bureau et des Commissions programmées du lundi 29 novembre au mercredi 1^{er} décembre, laquelle convocation, qui intègre les modifications visées supra, annule et remplace la convocation qui vous a été transmise le mardi 23 dito.

Je vous demande donc d'être particulièrement attentif à ces modifications.

X.- Questions d'actualité.

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Document 10-11/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010**provincial relative à la taxe industrielle compensatoire.**

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Mme LA PRESIDENTE. - M. DRION souhaite t'il prendre la parole.

M. DEFAYS, Conseiller (de son banc). - La question suffit Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne maintenant la parole à M. Christophe LACORIX. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, effectivement un Arrêt du Conseil d'Etat du 23 septembre 2010 a annulé le règlement du Conseil provincial du Hainaut établissant pour l'exercice d'imposition 2005 une taxe industrielle compensatoire, ce qui entraîne malheureusement pour la Province du Hainaut et uniquement pour elle de procéder au remboursement de tous les contribuables enrôlés depuis 2005 jusqu'à 2008, ce qui représente pour elle une somme non négligeable puisqu'elle s'élèverait selon mes informations à environ 32 millions d'euros.

Quant à la Province de Liège, son règlement taxe n'a quant à lui pas l'objet d'une telle annulation, c'est déjà vous en conviendrez une excellente nouvelle et pourtant il y a bien eu un recours en annulation introduit devant le Conseil d'Etat introduit par la société S.A. Cockerill Sambre devenue Arcelor Mittal Liège up stream contre notre règlement pour l'exercice 2005 mais en date du 17 novembre 2008, l'Auditeur du Conseil d'Etat a jugé que ledit recours était irrecevable dès lors que la société requérante n'avait pas produit la décision d'introduire le recours avant l'expiration du délai. Dès lors la société en question a retiré son recours et le Conseil d'Etat ne s'est même pas prononcé sur le recours de l'Auditeur.

Cela étant dit d'autres sociétés ont continué sur les exercices précités à introduire un recours cette fois devant M. le Gouverneur de la Province de Liège qui, à l'époque, et je précise bien à l'époque, était compétent en première instance pour juger du contentieux fiscal provincial mais comme les requérants avaient d'abord postulé dans le recours l'illégalité de la taxe M. le Gouverneur de la Province de Liège n'a pas pu se prononcer sur le moyen tiré de l'illégalité puisque il n'a pas cette compétence

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

selon le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation de se prononcer sur la légalité d'un règlement fiscal provincial puisque pareille compétence est confiée au Tribunal de Première instance. Dès lors les requérants, quelque part déboutés pour l'irrecevabilité de leur recours ont donc introduit devant le Tribunal de Première Instance un recours contre la taxe industrielle compensatoire. Ces recours sont toujours pendant actuellement et, sont des recours qui portent sur une somme de 559.379,01 €. C'était donc pour les exercices de 2003 à 2007.

Pour l'exercice 2008, d'autres recours ont été déposés pour une somme qui est exactement de 51.146,74€. Depuis lors le contentieux fiscal a changé de main, si je puis dire, puisqu'il n'est plus confié au Gouverneur de la Province le soin de décider en matière de contentieux fiscal mais en première instance c'est le Collège provincial qui doit trancher sur le contentieux fiscal qui relève de ses compétences.

Alors vous comprendrez bien que vu que pour les exercices précédents, nous sommes en attente d'une décision du Tribunal de Première instance, il serait à mon avis et je dirais même sot, que le Collège Province de Liège se prononce sur les recours 2008 sans connaître la jurisprudence que va établir le tribunal de Première Instance.

Donc nous, Collège provincial, ne nous positionnons pas actuellement sur les recours 2008 tant que la décision du Tribunal de Première Instance pour les exercices 2003-2007 n'est pas tombée.

Je vous réponds également sur l'impact budgétaire, contrairement à d'autres et, je dirais fidèle à nos habitudes d'écureuil, si je puis dire, nous avons évidemment provisionné les sommes depuis déjà très longtemps et nous avons donc provisionné en charges et risques la somme total de 610.525,75 € ce qui fait que cela ne nous posera pas de problème budgétaire si nous sommes condamnés à rembourser. Cela nous posera simplement un problème financier qu'il est clair que on n'a pas envie d'aller donner 610.000 € et qu'on préférerait les garder chez nous mais la justice est ce qu'elle est et nous attendons avec impatience qu'elle se prononce dans sa grande sagesse.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député provincial.

Document 10-11/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010**provincial relative au développement de la politique touristique en Province de Liège.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je passe la parole à M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial. Vous avez la parole M. le Député provincial pour la réponse à la question posée par Mme WATHELET.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme WATHELET s'inquiète du développement touristique en province de Liège et je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Je voudrais apporter des éléments de réponses aux réflexions qui sont posées.

La Fédération du Tourisme était bien présente, comme chaque année d'ailleurs, au salon professionnel WTM à Londres et ce, en collaboration avec les Voyages Del-Tour, partenaire de la Fédération pour le développement de la cellule dédiée au tourisme réceptif.

Les résultats de cette participation en ce début novembre sont très positifs puisque nous y avons noué des contacts avec dix opérateurs anglais, mais aussi avec des professionnels indiens, turcs, russes, espagnols, roumains, islandais, maltais, italiens, néerlandais et flamands. Ceux-ci ont tous manifesté un intérêt direct pour une collaboration avec la Fédération du Tourisme dans le cadre d'organisation de séjours, du tourisme d'affaires, du thermalisme, ou bien à l'occasion de l'organisation de grands événements et plus particulièrement le Tour de France, les Classiques Ardennaises et le Grand Prix de Francorchamps, il y a également eu un intérêt manifeste pour le tourisme culturel.

Mais au-delà du salon de Londres, je tiens à rappeler que la Fédération du Tourisme participe à bien d'autres salons chaque année, notamment pour les professionnels, je pense plus particulièrement aux salons de Madrid, FITUR, qui se déroule en janvier ou de Rimini en octobre.

En ce qui concerne les salons grand public, nous avons participé aux salons d'Anvers, de Bruxelles, de Marche, de Bruges, de Gand, de Namur, de Liège bien évidemment, mais aussi à ceux de Retie, d'Utrecht et de Barcelone. Nous serons en outre présents cette année pour la première fois sur le marché de Noël de Bruxelles.

Pour ce qui concerne les marchés potentiels, il va de soi que la Fédération se concentre et concentre ses efforts sur les

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

marchés de proximité, à savoir la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, sans toutefois négliger d'autres marchés porteurs, tels que la Grande-Bretagne, l'Italie ou l'Espagne.

Vous m'interrogez Mme la Conseillère sur la Chaîne des Relais du Silence, cette chaîne relève d'une initiative privée lancée à Grenoble en 1968. Quelques hôteliers intuitifs pensent alors que le bruit, nuisance sociale majeure, engendre le stress, détruit insidieusement notre équilibre et notre santé.

Dans ce constat résident les clés de la philosophie des Relais du Silence :

- Environnement de nature et de paix privilégiant le repos et la détente par le calme et la tranquillité,
- Maisons de caractère, très confortables, pour répondre à notre besoin de charme, de beauté et d'authenticité,
- Chaleur de l'accueil, art de vivre et gastronomie garantis par des propriétaires présents et attentifs qui savent donner à leur maison une atmosphère sympathique et détendue mais néanmoins très professionnelle.

Voilà en quelques mots la charte qui définit ces relais du Silence.

Toutefois, à la fin 2009, nous ne connaissons pas encore les chiffres 2010, seuls 220 établissements en Europe étaient labellisés, dont un en province de Liège, le Bütgenbacher Hof, qui se trouve comme son nom l'indique à Bütgenbach.

Ce chiffre traduit le peu d'engouement des propriétaires d'hôtels, de manoirs ou autres, à adhérer à cette chaîne. Il y a peut-être une raison évidente ou en tout cas naturelle, c'est le coût de l'affiliation annuelle à la chaîne puisque qu'il s'élève à 3.000 € pour les hôteliers, mais aussi des contraintes qui sont imposées.

En effet, la charte de qualité met l'accent sur la prise en charge du client, l'ambiance et la décoration de chaque maison ainsi que le respect de la « démarche environnementale ». L'intégralité des établissements est audités par un cabinet spécialisé et des recommandations engageantes leurs sont proposées. Sans compter les contrôles spontanés...

Enfin, Mme Wathélet attire l'attention sur les potentialités du Web. A cet égard, je ne peux que la rassurer puisque le recours intensif aux nouvelles technologies figure clairement parmi les outils identifiés pour la mise en œuvre du plan stratégique de la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Fédération du Tourisme de notre Province

Et c'est bien dans ce contexte : Qu'un nouveau site web a été développé et sera encore amélioré dans les prochains mois : que la FTPL participe au développement du site interprovincial « tourismegps.be » ; que des campagnes de promotion s'orientent de plus en plus vers le web ; qu'une page « Province de Liège-Tourisme » existe d'ores et déjà sur le réseau Facebook et que le recours aux différents réseaux de ce type sera renforcé à court terme ; que de nombreux contacts sont intervenus en vue d'exploiter au mieux les potentialités liées aux Smartphones, je pense notamment à IBeakens, QR-Codes... et aux prestataires spécifiques tels que « YourTour.com »

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE : Merci Monsieur le Député provincial.

XI.- Communication du Collège provincial sur la mission en Chine.

Mme LA PRESIDENTE - Point 5 de l'ordre du jour. Il s'agit de la mission en Chine des Députés MESTREZ et PIRE.

La note de synthèse a été diffusée lundi sur le portail des Conseillers, vous en avez reçu un exemplaire.

J'invite le Député provincial Georges PIRE à la tribune.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière.

Je voudrais vous exposer les objectifs et surtout les résultats de la mission que mon collègue Julien MESTREZ et moi-même avons effectuée en Chine du 24 au 31 octobre dernier.

Je cèderai ensuite la parole à mon collègue Julien MESTREZ pour ce qui concerne les aspects économiques de cette mission.

Avant toutes choses il me paraît primordial de recadrer cette mission provinciale dans son contexte.

Tout d'abord 1. Nous nous plaçons dans le contexte de l'Exposition Universelle de Shanghaï.

Deux. La Province de Liège entretient avec une province chinoise, la Province du Fujian, des liens privilégiés au travers

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

d'une Charte d'Amitié et de Collaboration.

Trois, découlant des deux premiers points, le Commissariat général au Pavillon belge à l'Exposition Universelle de Shangaï avec à sa tête M. Leo Delcroix, Commissaire général, a demandé et insisté auprès des provinces belges qui ont des liens d'amitié avec une province chinoise, de participer à l'Exposition Universelle de façon à valoriser, à souligner, ces liens d'amitié entre la Chine et la Belgique dans le cadre du Pavillon belge.

Voilà donc le point de départ et les prémisses de ce déplacement en Chine.

S'en est suivi une réflexion et une discussion au sein du Collège qui a examiné les différentes propositions de l'administration provinciale quant aux formes que pouvait prendre la participation provinciale à Shangaï, pour finalement décider que la Province de Liège s'inscrirait dans le cadre de la mission organisée par l'AWEX et proposée par l'AWEX, pour se clôturer par l'organisation d'une Journée de la Province de Liège à l'Exposition Universelle de Shangaï.

D'emblée nous avons donc pris l'option d'organiser ce déplacement en parfaite synergie avec l'Agence wallonne à l'Exportation, tous les contacts ayant été pris au préalable avec les autorités de la Région wallonne, dont le Ministre Président et le Ministre en charge de l'Economie.

S'agissant d'une mission économique, nous avons évidemment immédiatement associé la SPI+ de façon à avoir autour de la table tous les partenaires concernés. C'est ainsi que de concert, Province, AWEX, SPI+, sans oublier le partenaire naturel et incontournable que représente notre Université qui a d'emblée dit oui, nous avons donc ensemble monté cette opération que l'on peut qualifier d'ores et déjà de très fructueuse bien que tous les résultats engrangés notamment par les sociétés liégeoises au cours de cette mission ne soient pas encore connus.

Moins d'un mois après cette mission, il est encore en effet trop tôt bien sûr pour pouvoir avoir connaissance de tous les fruits du travail de prospection effectué par les sociétés au cours de cette mission et pour des raisons évidentes de confidentialité lorsque des résultats concrets sont engendrés, il ne faut évidemment pas demander aux firmes d'en faire une large publicité car ils n'ont pas et c'est un sentiment assez légitime que l'on peut comprendre, pas envie d'informer leurs collègues mais néanmoins concurrents.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Cette mission de l'AWEX était donc comme je viens de vous le dire une mission sectorielle, avec pour secteur cible le développement durable, en phase d'ailleurs avec le thème général de l'Expo de Shanghai qui se déclinait « Better City, Better Life ».

Les sociétés participant à la mission de l'AWEX étaient donc toutes d'une façon ou d'une autre inscrites dans une démarche de développement durable, par exemple les sociétés Biorem, installée à Neuville en Condroz, Inov à Villers-Le-Bouillet, sans oublier les intercommunales spécialisées, dans le traitement de l'eau et des déchets, Intradel et AIDE.

Sur les 32 sociétés inscrites, 11 étaient liégeoises, soit un tiers, et cette excellente proportion liégeoise, on la doit sans aucun doute au soutien que la Province de Liège a ajouté à celui qui était déjà apporté par l'AWEX.

Soutien logistique d'abord, puisque la Province, toujours en collaboration avec l'AWEX et la SPI+, a offert aux sociétés d'abord un outil promotionnel de grande qualité, le DVD intitulé « Liège, Key location in Europe », dont vous avez reçu exemplaire sur vos bancs, et que vous allez découvrir dans quelques minutes, qui a représenté une parfaite « carte de visite », oserais-je dire une carte de visite parfaite, vous en jugerez par vous-même, pour les sociétés liégeoises vis-à-vis des interlocuteurs chinois rencontrés.

La Province a ensuite offert aux mêmes sociétés un cadre et une tribune exceptionnels lors de la Journée de la Province de Liège qu'elle a organisée le 29 octobre au Business Center du Pavillon belge de l'Expo Universelle, leur offrant l'opportunité, d'une part, de présenter leurs activités devant un public chinois composé de représentants officiels et économiques ciblés, identifiés préalablement par les Attachés économiques et commerciaux de l'AWEX, dont je ne dirais jamais assez d'ailleurs qu'ils sont vraiment de très haut niveau, de très grande compétence professionnelle et je me plais à le répéter, un travail considérable au profit des entreprises wallonnes. Je vais y revenir.

Enfin, la contribution de la Province de Liège vis-à-vis des sociétés liégeoises était également financière puisque le Collège a octroyé un subside à chaque société participante, complémentairement à l'incitant accordé par l'AWEX et à hauteur de 25% de celui de l'AWEX.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

11 sociétés liégeoises ont participé à cette mission, avec succès, comme vous pourrez le découvrir au travers de l'intervention de notre collègue Julien MESTREZ, mais également des témoignages et interview que nous vous présenterons après le film.

Quant au programme de cette mission, il fut particulièrement chargé et riche de contacts tant économiques qu'officiels.

Comme déjà dit je laisse à mon Collègue le soin de vous parler des contacts économiques.

Pour ce qui concerne les contacts officiels, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'être reçus à Pékin par Monsieur l'Ambassadeur de Belgique en Chine, qui avait réservé à l'ensemble de la délégation wallonne un accueil particulièrement chaleureux et très intéressant car il y avait associé deux orateurs l'un chinois, l'autre belge, un compatriote architecte implanté à Pékin, qui réalise un travail extraordinaire de valorisation du patrimoine chinois et qui s'est forgé là bas une solide réputation voilà un bel exemple d'intégration.

De Pékin, Julien MESTREZ et moi-même, sur invitation expresse de l'AWEX, nous sommes rendus à Chongqing, une des principales villes de la Province du Sichuan située dans le sud-ouest de la Chine et qui compte quelques 32 millions d'habitants. C'est une ville nouvelle qui résulte un peu de la même démarche de celle qui a été appliquée notamment au Brésil, on essaie de dépeupler les villes côtières, c'est le go west et c'est Brasilia au Brésil et Chongping en Chine.

C'est là qu'était inaugurée le 26 octobre la nouvelle ligne DIRECTE de TNT entre Liège et Chongqing, inauguration à laquelle l'AWEX nous avait donc demandé de participer comme représentants officiels pour la partie liégeoise, ce à quoi les autorités chinoises accordent comme vous le savez beaucoup d'importance.

Nous y étions donc avec les responsables de TNT pour l'ensemble de l'Asie, pour la Chine en particulier. Il faut dire que les activités de TNT en général, TNT Europe, et lorsqu'on est en Chine on parle de TNT Europe et TNT Europe, c'est TNT Liège. Liège est le hub européen de TNT donc ça me rappelle qu'un jour nous recevions un professeur d'Economie d'une grande Université américaine, on lui avait un peu expliqué ce qu'était Liège mais lorsque je lui ai dit TNT Liège, je pense que ça remplace toute les discours. Et TNT-Liège, dont les activités sont en constante

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

progression et notamment vers l'Asie : au départ de Liège, c'est 7 vols hebdomadaires vers Shangaï, 6 vers Hong kong, aujourd'hui 3 et 6 fin d'année vers Chongqing. Le « hub » de Liège n'est donc plus seulement le centre-pivot du réseau aérien européen de TNT, il devient aussi une plate-forme clé et essentielle dans le développement des routes intercontinentales.

Ensuite direction Shangaï, après une étape par Wuhan pour une partie de la délégation, conduite par Julien Mestrez et à connotation économique, il aura l'occasion de vous en parler tout à l'heure.

Bien sûr, Shangaï : l'Exposition Universelle et la Journée de la Province de Liège au Pavillon belge.

Comme vous le savez, cette exposition a battu bien des records : plus de 70 millions de visiteurs, 189 pays représentés et donc le Pavillon belge, et donc la Province de Liège !

Le pavillon belge a en effet eu un énorme succès, je ne veux pas être désobligeant par rapport à nos amis français mais plus que nos amis français contrairement à ce qu'on a pu entendre sur des chaînes de télévision française, notre pavillon faisait partie du top 5 des pavillons les plus visités !

Probablement ses baraques à frites et gaufres de Liège s'il vous plaît, son « belgian beer café », ou encore son « chocolate corner » n'y sont pas totalement étrangers cela fait partie de l'excellente réputation dont jouit notre pays en Chine et l'on ne peut que s'en réjouir.

La Province de Liège a quant à elle essayé de contribuer à conforter cette bonne réputation, en présentant un panel d'entreprises fortes d'une expertise dans différentes problématiques liées à la protection et l'épuration des eaux, le traitement des déchets, l'éco construction ou encore les énergies renouvelables.

Le but de notre démarche n'était pas d'aller dire aux Chinois « Regardez, nous sommes les plus beaux, les plus forts, les meilleurs » car nous n'avons certainement rien à leur apprendre, mais de leur présenter une région idéale pour s'implanter au cœur de l'Europe, jouissant de toutes les infrastructures que nous avons développées.

C'était donc une opération séduction, de conquête de l'homme

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

d'affaires chinois ! Mais pas seulement l'homme d'affaires, le touriste chinois aussi car il est évidemment un visiteur en or pour notre province, que nous devons essayer d'attirer lors des circuits organisés en Europe. C'est un message auquel notre collègue Paul-Emile MOTTARD en charge du Tourisme est évidemment très réceptif, car je suis convaincu qu'il y a là réellement un haut potentiel pour notre Province qui dispose de tous les atouts dont sont friands les Chinois.

Des contacts « B2B », pour utiliser l'expression consacrée, organisés et je le répète en collaboration avec l'AWEX, dans le but évidemment aussi de susciter des partenariats possibles notamment entre entreprises liégeoises et chinoises en général et du Fujian en particulier.

La Province du Fujian était en effet très bien représentée à notre séminaire par une délégation gouvernementale et économique de quelques 30 personnes conduite par le Directeur général adjoint du Bureau des Affaires étrangères de Fujian représentant officiellement le Gouverneur du Fujian. Au cours du séminaire, celui-ci s'est d'ailleurs exprimé officiellement au nom de la Province du Fujian pour confirmer à son tour les excellentes relations entre nos deux provinces et souligner l'importance de cette relation de jumelage à tous les niveaux et au niveau économique en particulier.

Cette Journée liégeoise, qui s'est déroulée sous le patronage du Commissariat général au Pavillon belge, représenté par Madame Anne-André Léonard, Commissaire adjointe et nous avons aussi été heureux d'accueillir la délégation de la Ville de Liège conduite par Monsieur le Bourgmestre Willy Demeyer, délégation présente à Shangai pour défendre la candidature de l'Exposition internationale Liège 2017, et qui nous a fait le plaisir de nous rejoindre pour assister à notre séminaire. C'était aussi l'occasion d'insister au niveau du public qui se trouvait là bas sur notre candidature Liège 2017 et d'expliquer tous les atouts.

Avant de conclure, je souhaiterais remercier, tous les partenaires qui ont participé à l'organisation de cette Journée, avec des remerciements particuliers à l'AWEX ainsi qu'à la SPI+ et à l'Institut Confucius de l'Université de Liège dont le Directeur, Monsieur Eric Florence, qui est Belge et qui a appris le Chinois quand il avait plus de 20 ans, a endossé avec brio le rôle de « Monsieur Loyal » durant notre séminaire, ce qui a évidemment beaucoup impressionné le public chinois présent sur place car Monsieur Florence c'est exprimé dans un mandarin parfait, et ce n'est évidemment pas moi qui le dis mais nos

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

interlocuteurs chinois !

Je vous invite maintenant à visionner le film, ensuite vous faire partager quelques témoignages d'entreprises, regarder quelques photos pour ensuite entendre notre collègue Julien Mestrez en charge des Affaires économiques et Président de la SPI.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial.

(Visionnement du film).

Mme LA PRESIDENTE.- Je passe maintenant la parole à Monsieur Julien MESTREZ, Député provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Une belle présentation de la Province de Liège quand même hein ! Vous l'avez sur votre bureau, je pense, chacun, je pense que c'est vraiment un bel outil de valorisation de notre Province.

Voilà, mon rapport c'est que de très nombreuses réunions de travail ont été organisées au cours de cette mission, qui a duré, je vous le rappelle 10 jours, trajets compris, puisqu'on ne compte pas mois de trois à Beijing, trois à Wuhan et deux à Shanghai, sans compter la très intéressante inauguration de la liaison TNT entre Chongqing et l'Europe, comme ça a été dit là-bas, c'est-à-dire Bierset ou l'accueil de notre délégation sur le pavillon de la Province de Fujian.

Deux réunions de travail, dont la journée liégeoise au pavillon belge, ont été organisées dans le cadre de la mission « Environnement » organisée par l'AWEX en collaboration avec la Province, la SPI+ et les clusters wallons.

Vingt cinq entreprises wallonnes, dont lui liégeoises, ont ainsi eu l'occasion de se présenter et de faire connaître leur savoir-faire et leur expertise dans les domaines de la protection et de l'épuration des eaux, le traitement des déchets, l'assainissement des sols pollués, l'éco-construction ou encore les énergies renouvelables.

Les attachés de l'AWEX ont on ne soulignera jamais assez les

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

grands mérites et les grandes compétences, ont chaque fois obtenu la participation d'une bonne cinquantaine de responsables politiques administratifs et d'entreprises chinoises.

A deux reprises, notre route a croisé un road show, c'est comme ça qu'on dit, organisé par l'AWEX à l'intention des candidats investisseurs chinois. Monsieur PIRE à Shanghai et moi-même à Wuhan avons été sollicités pour présenter l'exemple de la Province de Liège et ses opportunités.

Des temps avaient été aménagés, on l'a dit, pour que les entreprises wallonnes puissent rencontrer des entreprises chinoises, que l'on appelle des rencontres « B to B ». Ces périodes ont été mises à profit pour des réunions de travail plus officielles avec les responsables de parcs scientifiques, ou technologiques, à Beijing et à Wuhan, le China Council for the Promotion of International Trade, organisme équivalent de l'AWEX ou le China Council for International Investment Promotion, qui encourage à la fois les investissements à l'intérieur de la Chine et à l'étranger.

Programme très chargé, donc, dont je retire personnellement les conclusions suivantes : d'ateliers du Monde, la Chine organise à grands pas sa reconversion vers une économie postindustrielle. Elle veut développer aujourd'hui des parcs économiques dédiés aux entreprises de service.

Deuxième conclusion, nonobstant la différence d'échelle, l'écoute et l'intérêt manifestés par nos interlocuteurs témoignent d'une place à prendre dans les échanges avec cet immense pays.

Et troisième conclusion, les provinces et les villes, en Chine, disposent d'une grande autonomie pour promouvoir leur politique de développement. C'est, les provinces et les villes, c'est le niveau adéquat d'échanges et d'action. D'autres l'ont bien compris, en témoignent les allusions de nos interlocuteurs à la visite récente de l'Université de Louvain ou de la Province de Liège.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Y a-t-il des personnes qui veulent prendre la parole ? Monsieur Drion. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voudrais d'abord au nom de mon groupe remercier évidemment ce

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

rapport de cette mission.

Evidemment, le visuel qui nous a été présenté nous emballe toutes et tous et j'aurais simplement souhaité deux choses au nom de mon groupe : un, que lors d'un prochain Bureau du Conseil, voire d'une première Commission réunie avec le Bureau, nous puissions aller plus loin pour pouvoir, plus délicatement, ou confidentiellement parler, analyser les retombées de la démarche.

Nous entendons que différents contacts ont été noués, on peut entendre les Directeurs généraux de nos Intercommunales se louer de la démarche mais pratico-pratique, ça donne quoi, et nous pouvons entendre la confidentialité dans certaines informations mais vraiment, nous insistons pour qu'une réunion de Bureau, sans doute élargie à la première Commission, se tienne.

Deux, dans l'intervention de Monsieur PIRE et, in fine, du télévisuel, on évoque, on évoque Liège 2017. Mons 2015 est une chose, Liège 2017 est bien plus fondamental. Et donc, deux, trois questions : ce télévisuel, se télescope-t-il avec un autre télévisuel relatif à 2017, sont-ils convergents, ne le sont-ils pas ? Il est essentiel qu'ensemble, nous avançons vers d'abord 2011, année de la décision pour l'Exposition Internationale à Liège 2017, sommes-nous bien unis pour qu'il en soit ainsi ? Si oui, avons-nous les mêmes modes et méthodes de communication ? Nous savons qu'aujourd'hui, sauf Astana, que je ne permets pas de juger publiquement, il y a Liège. Liège est une Ville, Liège est une Province, Liège est une Région, c'est un phare moderne de la Belgique. Nous sommes toutes familles politiques démocratiques confondues, proactifs pour le développement de notre région et donc, je demande au Collège provincial de nous dire très simplement qu'elle est l'unicité de la démarche pour arriver, dans quelques mois à une décision positive et pour réussir ensemble 2017.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur PIRE, vous voulez répondre ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je voudrais évidemment remercier Monsieur DRION et l'ensemble de son groupe pour l'appréciation flatteuse qu'il a portée sur les documents que nous avons, c'est du fait maison, excusez-moi de le

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

répéter mais c'est vraiment du fait maison et pour l'occasion et le remercier de son appréciation très positive.

Deux, Liège 2017, je vais dire que ça se mettait bien la semaine de l'AWEX et la réunion internationale, il faut dire qu'au début, la réunion du BEI, Bureau des Expositions Internationales, ça se mettait bien et je l'ai dit, c'était vraiment vis-à-vis de nos interlocuteurs chinois venant de différentes régions, je crois que c'est assez crédible qu'il y ait aussi dans cette Province de Liège, une Ville qui porte le nom de la Province, dans ce cas-là c'est évidemment très positif et de pouvoir dire et répéter que la Ville est candidate à l'Exposition Internationale de 2017.

Cela étant, notre support fait maison, dans les objectifs que j'ai définis, est évidemment un support qui peut être comme celui qu'on avait fait d'ailleurs pour le Japon, sur les nouvelles technologies, sont effectivement des outils intéressants parce que Liège c'est bien que de parler de Liège à un Chinois, il ne sait pas où c'est. Bruxelles, on commence à savoir où c'est quand on parle de la capitale de l'Europe mais il est évident et vous avez vu des photos qui montrent la délégation de la Ville de Liège et, je rejoins Dominique DRION lorsqu'il dit que c'est l'ensemble des familles politiques qui doivent porter ce projet, l'ensemble des familles politiques qui étaient d'ailleurs, représentées pour l'occasion de cette réunion du BEI.

Donc, en ce qui concerne la Province bien sûr, nous sommes tout à fait derrière cette candidature, nous la supportons, l'exemple de Shanghai est très exemplatif mais par ailleurs, j'interrogeais Christophe LACROIX et le Député-Président, vous le savez, votre Collège a aussi décidé d'investir pour supporter cette candidature, voyez, on ne se réjouit pas du malheur des autres mais vous avez vu qu'il y a une Ville Canadienne qui vient de retirer sa candidature puisqu'aussi bien, elle avait le support de la Région mais pas des autorités nationales ou fédérales du Canada.

Chez nous, nous avons tous ces supports et en ce compris, celui de la Province puisqu'aussi bien, c'est trois fois 250.000 qui ont été dédiés à, tout simplement, je vous ai parlé de l'échéance 2011, l'acceptation de la candidature, tout simplement au montage du dossier.

Ce sont des dossiers effectivement, ça ne s'improvise pas, on ne joue pas dans la cours des grands mais je crois que tout ce qu'il nous revient, en tous cas la réception que nous avons eu là-bas, la bonne réception de la part des interlocuteurs Chinois,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

nous engage vraiment à continuer à soutenir cette candidature qui, pour la Ville de Liège et pour l'ensemble de la Province de Liège et pour l'ensemble de la Région wallonne et pour l'ensemble de la Belgique et même de l'Europe, quand je dis ça, ce n'est évidemment pas neutre, est effectivement une manifestation extrêmement importante.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial, merci aussi Monsieur DRION. Nous prenons acte de vos différentes interventions.

XII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/026 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « APW » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/026. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

C'est un rapport qui n'a pas fait d'objet ni de question, ni de remarque de la part du Bureau et donc, un vote est intervenu par 8 voix pour et 3 absentions.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/022 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 10-11/022. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lidia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

En préambule, Monsieur le Député-rapporteur rappelle qu'il s'agit d'une prise de connaissance sans vote.

Monsieur le Président de la Commission cite les 7 sociétés qui font l'objet du rapport et les différentes personnes ressource qui y représentent la Province et présentes en Commission, à savoir Madame Ann CHEVALIER pour l'Immobilière du Val Saint-Lambert et Messieurs Marc YERNA pour la FIL et Christian PETRY pour le Bois Saint-Jean.

C'est cette société qui concentrera toutes les questions, essentiellement dirigées sur l'occupation des infrastructures par la Province dans le cadre de la mise à disposition de 15 jours prévue dans les conventions.

On apprend ainsi qu'en 2010, une dizaine de jours auront été utilisés. Il est suggéré qu'à l'avenir, cette occupation provinciale apparaisse clairement dans le rapport vis-à-vis de l'occupation générale qui y est listée.

Ainsi, pour le gala de gymnastique organisé en 2009, la Province a offert un jour l'occupation aux organisateurs en guise de soutien et il pourrait en être de même en 2010, ce que le Commissaire qui s'en inquiétait souhaite vivement.

Les pertes qui soldent les comptes 2009 sont également évoqués mais la personne ressource tente de rassurer la Commission en

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

évoquant le caractère transitoire de cette année 2009 qui est la première depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention tant avec le partenaire sportif qu'est le Basket Club qu'avec l'organisateur de spectacles Covadis Events.

Donc, il n'y a pas de vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 10-11/027 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section Belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie publique, Sociale et Coopérative », en abrégé « CIRIEC Section belge » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 10-11/027). Il a été soumis à la première Commission et c'est M. Marc YERNA qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Il n'y a pas eu de question ni de commentaire sur ce point, nous sommes passés au vote et votre première Commission vous propose d'adopter ce rapport par 10 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/028 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/029 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève », en abrégé « AIS OA » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/030 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale - Gestion Logements Verviers », en abrégé « AIS GLV » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/031 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale de Seraing », en abrégé « AIS Seraing » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 10-11/028 - 10-11/029 - 10-11/030 - 10-11/031). Ces documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission. Ces 4 documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapport M. Jean STREEL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Chers collègues.

La cinquième Commission s'est donc réunie ce mercredi 24 novembre afin d'examiner les 4 rapports relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province et les ASBL Agences Immobilières sociales, appelées également AIS, exercice 2009 - prévisions 2010.

Une question est posée, à savoir si un rapport d'évaluation ne devrait pas être approuvé sous réserve quand une ou des modifications surviennent en cours d'année d'approbation.

Il est répondu que la Province est seulement tenue de vérifier si les tâches confiées auxdites ASBL sont correctement

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

remplies sur les plans juridique, administratif et comptable. Des modifications en cours d'exercice ne menant pas des réserves quant à leur évaluation.

Les 4 rapports soumis aux votes ont donné les mêmes conclusions, à savoir, la cinquième Commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions, pour les 4 rapports, d'adopter lesdites résolutions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 10-11/032 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « SSAPL » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/033 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Services à Domicile - Réseau SOLIDARIS » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/034 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire - Revue d'Action Sociale et Médico-sociale en Région Wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/035 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aide et Solidarité » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/036 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « CEDS » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Document 10-11/037 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté française », en abrégé « CIAS » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'Origine Etrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 10-11/032 - 10-11/033 - 10-11/034 - 10-11/035). Ces 8 documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission. Ils ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et c'est Mme Francine REMACLE qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme REMACLE rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Votre cinquième Commission réunie ce mercredi 24 novembre a, parmi les points à l'ordre du jour, procédé à l'examen des différents rapports d'évaluation annuels relatifs aux huit contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et huit ASBL.

Le document référencé 10-11/032 concerne le « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « S.S.A.P.L. » - Exercice 2009 - Prévisions 2010.

Un Commissaire interroge au sujet des 13 demandes de prêts sociaux introduites en 2009 alors que la Province octroie déjà des prêts sociaux dans un autre cadre. Il lui est répondu qu'il n'est pas toujours possible de savoir quel public est ciblé par ces demandes et qu'il s'agit de demandes ponctuelles.

Ce même Commissaire a totalisé certains frais, tels que frais de locaux, de déplacements, d'assurances, de téléphonie et

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

d'informatique et trouve élevé le montant auquel il arrive, soit 16.000 euros sans compter les rémunérations.

Il lui est répondu que la valorisation des locaux intervient à hauteur de 9.142 euros dans le montant. Cette somme représente en quelques sortes la rémunération d'un avantage en nature pour l'occupation de locaux. Cette valorisation doit obligatoirement être prise dans les comptes.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée pour ce document, la Présidente passe au vote. Ce rapport d'évaluation est adopté pour 9 pour et 5 abstentions.

J'enchaîne donc sur les autres documents : le document référencé 10-11/033 portant sur le « Centre de Soins à Domicile », en abrégé « C.S.D. » a fait l'objet d'une seule remarque.

Un Commissaire s'étonne que les nouveaux statuts de cette ASBL, adoptés par l'Assemblée générale de mai 2010 ne soient pas encore parvenus à la Province.

Madame le Député rapporteur va se charger de faire prendre contact avec la C.S.D. afin qu'elle transmette ceux-ci dans les meilleurs délais. On passe alors au vote : ce document est accepté par 9 pour et 5 absentions.

Le document 10-11/034 concerne « L'Observatoire - Revue d'Actions Sociale et Médico-sociale en région wallonne », en abrégé « L'Observatoire ». Ce document n'a suscité aucune question.

Un Commissaire a toutefois souligné que cet « Observatoire » est toujours bien apprécié et que tous les échos que l'on puisse avoir le concernant sont toujours très positifs. Ce document est accepté par 9 pour et 5 abstentions.

La Commission en arrive à l'examen du document référencé 10-11/035 concernant l'ASBL « Aide et Solidarité » - Exercice - Prévisions 2010.

Un Commissaire faire remarquer que cette ASBL n'a ni personnel, ni subside et qu'elle a accordé une aide annuelle de 4.000 euros.

Il lui est répondu que cette ASBL a été, à une certaine époque, bénéficiaire d'un don et de legs et que le produit de ceux-ci a été placé à long terme. L'aide de 4.000 euros n'est que la distribution des intérêts annuels perçus sur ces placements.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Aucune autre question ou remarque n'est faite sur ce document. La Commission passe donc au vote et s'est donc par 9 pour et 5 abstentions qu'elle vous propose d'adopter ce document.

Le document 10-11/036 concerne l'ASBL « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales », en abrégé « C.E.D.S. ». Un Commissaire se demande pourquoi on ne pourrait pas créer un pool avec cette ASBL et l'ASBL « L'Observatoire ». Il lui est répondu que l'ASBL « L'Observatoire » dépend avant tout de la Région wallonne et que le « C.E.D.S. » est lui, une émanation de la Province.

Aucun autre Commissaire n'interpelle sur ce document. Le vote intervient. Dès lors, votre cinquième Commission vous propose à nouveau par 9 pour et 5 abstentions, d'adopter le rapport du « C.E.D.S. ».

Le document référencé 10-11/037 relatif à l'ASBL « Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté française » n'a fait l'objet d'aucune question. Un Commissaire a seulement fait remarquer que ce Comité allait être dissout avec transfert de matières au niveau de l'APW.

Le vote est identique aux votes précédents. La Commission vous propose, par 9 pour et 5 abstentions, d'adopter ce document.

Le rapport de l'ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » - Exercice 2009-Prévisions 2010, document 10-11/038 n'a suscité aucun commentaire. Par 9 pour et 5 abstentions, votre cinquième Commission vous propose d'adopter le rapport annuel de cette ASBL.

Enfin et pour en terminer avec les rapports d'évaluation, la Commission passe à l'examen du document référencé 10-11/039 concernant l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Aucun commentaire à propos de ce rapport. La Commission d'adopte par 9 pour et 5 abstentions et demande à la présente Assemblée de ce prononcer à son tour. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 10-11/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège », en abrégé « ASEP » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour (document 10-11/040). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission. C'est M. André GERARD qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues.

Aucune question n'ayant été posée, votre Commission s'est prononcée par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'aurais souhaité faire une petite parenthèse si vous voulez donc. Pour information, votre Assemblée, votre Commission en ayant eu la primeur, je souhaite profiter de cette tribune pour souligner la prestation de quelques uns de nos jeunes de l'IPES Seraing qui viennent de ce qualifier lors d'un tournoi pour nous représenter hors de nos frontières, hors de notre Continent et plus précisément au Brésil.

Voilà, bravo aux jeunes, je pense qu'on peut les applaudir.

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/041 : Mise à disposition de la Commune de Wasseiges d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour (document 10-11/041). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Alain DEFAYS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Donc, ce point a été examiné votre Commission « Mise à disposition de la Commune de Wasseiges d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales ».

Un Commissaire intervient en formulant plus une réflexion qu'une question, il se demande si une évaluation relative au fonctionnement de ce service ne serait pas utile afin de ne pas laisser se détériorer une situation qui amène le départ de certaines communes comme ce fut récemment le cas dans le chef des Communes de Hannut et de Malmedy.

Le Député lui répond que le retrait de ces Communes a mis en lumière certains aspects de ce service qui d'ailleurs a été réorganisé, en ce compris en ce qui concerne le personnel, de manière à assurer un meilleur fonctionnement en faveur des Communes impliquées.

Le Député constate cependant que deux fonctionnaires ne suffiront sans doute pas et qu'il faudra vraisemblablement envisager l'engagement d'un fonctionnaire supplémentaire.

Sur base de quoi, votre septième Commission vous propose par 9 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/042 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion porte-conteneurs équipé d'une grue et deux conteneurs.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour (document 10-11/042). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Marc FOCCROULLE qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Le point ayant été présenté en septième Commission a fait l'objet de deux questions.

Ce rapport tend tout d'abord au type de clauses environnementales prévues dans cet appel d'offre général. Il a été répondu que les candidats soumissionnaires devaient répondre d'une part, à la norme Euro 5 et d'autre part, devaient comme deuxième élément plaignant du dossier « Critères de sélections qualitatifs » de ce marché public, présenter le meilleur taux de CO² pour les véhicules concernés.

Sur cette base là, la Commission a adopté par 9 voix pour et 5 abstentions le point proposé. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/043 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour (document 10-11/043). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lidia BLAISE qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président rappelle le dossier. Une première question a trait aux créances de taxes sur les débits de boissons, qui contrairement aux autres, concernent des montants plus importants et le Commissaire se demande s'il y a un lien avec les difficultés du secteur.

La mise en non valeur de créances se rapportant à des exercices très récents de 2007, 2008 et 2009 étonne également, ainsi que la non-concordance des chiffres et des années entre le tableau de la résolution et ceux repris dans l'argumentaire.

Monsieur le Député rapporteur ne pense pas que l'effet de la crise et du secteur HORECA soit particulièrement en cause, vu que les créances les plus importantes sont antérieures.

Le fonctionnaire présent en Commission précise effectivement que le secteur est traditionnellement très mouvant et que l'enrôlement se fait en fonction des informations reçues d'autres Autorités mais que celles-ci arrivent parfois trop tard, en cas de faillite par exemple, pour permettre d'introduire une demande de recouvrement.

Par contre, en cas de départ ou de radiation d'office des registres, les dettes peuvent immédiatement être mises en non-

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

valeur car on a malheureusement l'assurance de ne pas pouvoir les recouvrer ce qui explique les montants pour des exercices très récents comme 2009.

Quand au tableau, les différences sont dues aux écarts étalés sur plusieurs années entre la date exécutoire d'inscription aux comptes et celle limite d'enrôlement. Les frais mentionnés sont ceux liés au recouvrement.

Ayant entendu ces précisions, la Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/044 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « AML PL » - Exercice 2009/Prévisions 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 25 de l'ordre du jour (document 10-11/044). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Jean-Claude JADOT qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Notre septième Commission réunie hier a examiné le document 10-11/045 qui a trait au rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Au vu du rapport présenté, un membre de notre Commission s'inquiète du fait que n'apparaissait comme responsable que le seul Président, aucun secrétaire, aucun trésorier ni de délégué à la gestion journalière n'apparaissait comme responsable de cette ASBL.

Cette situation peut paraître bizarre, une seule personne ne peut faire tourner seule une asbl de ce type.

Notre collègue précise également que cette remarque vaut pour d'autres associations qui ont également une convention de gestion avec la Province.

Il est répondu qu'en fait, un formulaire type de rapport d'évaluation des tâches est envoyé à chaque organisme concerné et que cela dépend simplement comment cette asbl remplit ce document.

Ici, c'est le Président qui l'a fait, dans d'autres cas cela peut être le trésorier voir le secrétaire.

Suite à cette réponse, il n'y a pas eu d'autres questions et notre Commission a approuvé ce rapport par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/045 : Services provinciaux - Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 26 de l'ordre du jour (document 10-11/045). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

et c'est M. Jean-Marie GILLON qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question. Comme il s'agissait d'une prise d'acte, il n'y a pas eu de vote. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance, le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 10-11/046 : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de chauffage du hall des réserves du Musée de la Vie Wallonne.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 27 de l'ordre du jour (document 10-11/046). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est Mme Lidia BLAISE qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur explique de les Services ont retenu ce type de chauffage radiant car le plus efficace et le mieux adapté à la situation, un chauffage par ail pulsé aurait généré trop de poussière et un radiateur classique un gradient de température néfaste aux collections.

Il pourrait cependant s'avérer par la suite nécessaire d'y adjoindre des ventilateurs pour assurer une meilleure dispersion de la chaleur, on verra à l'usage.

En attendant, en l'absence de question, cette proposition est adoptée en Commission par 8 votes pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/047 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Secours Médicalisé de Bra-Sur-Lienne », en abrégé « CSM Bra-Sur-Lienne » - Exercice 2009/Prévisions 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 28 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre neuvième Commission s'est réunie ce mardi 23 novembre à 17H30 et a examiné ce point.

Après un bref rappel des buts et objectifs de cette ASBL par Monsieur MASSEN, Directeur général de la Santé et de l'Environnement, une question a été posée par un des Commissaires, à savoir : il y a un projet qui est l'éclairage à distance des terrains de football pour l'atterrissage de l'hélicoptère de Bra-Sur-Lienne, y a-t-il une demande faite ou pour les Communes ou les clubs de football en ce qui concerne les subsides ?

Il est répondu que non à première vue mais oui s'il y a effectivement une demande faite par l'ASBL. En effet, c'est plutôt à celle-ci de définir les terrains de football qui pourraient être éclairés aux abords des hôpitaux.

C'est un projet qui est toujours en cours, Monsieur MASSEN rappelle aussi qu'il s'agit d'un service de transport international et même au niveau de l'Eurégio puisqu'il y a de plus en plus d'accords signés.

N'ayant plus de question, nous sommes passés au vote et c'est avec 8 voix pour et 4 abstentions que nous vous proposons d'adopter

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART, groupe CDH-CSP, groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/048 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme », en abrégé « CLPS - H.W. » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 29 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme Marie-Claire BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Voilà, il n'y a pas eu de question, il n'y a pas eu de commentaire, le vote a eu lieu par 8 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/067 : Modification n° 20 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale démissionnaire, et autres modifications dans les mandats du groupe ECOLO.

Document 10-11/066 : Modification n° 21 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de M. Heinz KEUL, Conseiller provincial démissionnaire, et autres modifications dans les mandats du groupe PFF-MR.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE. - Points 1 et 2 de l'ordre du jour complémentaire (documents 10-11/067 - 10-11/066). Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur Mme Marie-Claire BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Comme vous venez de le dire, il s'agissait de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et de leurs modifications n° 20 et 21.

Aucune question n'est posée et les modifications présentées sont acceptées à l'unanimité. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote groupé des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe ECOLO, Le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 10-11/061 : Compagnie intercommunale Liégeoise des Eaux - Augmentations de capital - Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/061). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur M. Jean-Paul BASTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi. A l'ordre du jour, il y avait notamment ce point sur l'augmentation de capital de la CILE.

Il n'y a pas eu beaucoup de question mais néanmoins, il y en a eu une notamment sur les différences qu'il y avait entre la SWDE et la CILE et la pertinence du maintien de ces deux sociétés actives dans la distribution d'eau en région wallonne.

Le Directeur nous a expliqué qu'il n'était pas habilité à parler et à répondre à cette question là mais en a profité pour présenter la CILE, signalant que si la CILE ne générait pas énormément de bénéfices, elle en générait, c'est-à-dire plus de 3.000.000 d'euros à répartir dans les 24 Communes qui y sont affiliées, que le coût vérité de l'eau à la CILE était de 2,2144 euros, c'est-à-dire un tout petit peu moins élevé que celui de la SWDE.

Un Commissaire demande où en est le projet initialement développé par la Société SILEX qui avait été reprise dans la société CILE à savoir : le projet de réalisation de bombes de stockage d'eau qui pourraient être distribuées, notamment dans le cadre d'aides d'urgence ou de pénurie d'eau.

Le Directeur nous répond que l'outil de production est désormais en capacité de produire ces 5.000.000 de bombes et que des premiers démarchages commerciaux et des contacts notamment avec des Gouverneurs de province ont eu lieu et laissent entrevoir

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

des perspectives de développement pour les prochaines années.

Voilà la tenue des discussions de votre première Commission sur ce point là et les conclusions ont été adoptées par 12 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/060 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-Animal » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/052 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CPL-VEGEMAR » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/053 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique », en abrégé « CHPTE » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CLP-PROMOGEST » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour complémentaire (documents 10-11/054 - 10-11/052 - 10-11/053 - 10-11/054). Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur M. André GERARD à nous

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Aucune question n'ayant été posée, le vote a été posé sur les quatre points et accepté par 4 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

Comme vous le savez, ces ASBL agricoles liée à la Province ont été restructurées récemment pour faire d'un côté, un pool de production animale, de l'autre, pour tout ce qui touche à la production végétale et un troisième pool pour la promotion et la gestion.

A ce moment, là disons qu'il y a eu évidemment aussi restructuration des différents Conseils d'administration de ces ASBL et à l'époque, nous étions intervenus pour donner une lecture différente de ce qu'en faisait la Province par rapport à la composition de ces Conseils d'administration basée sur notre lecture du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation où il est indiqué que chaque groupe, lorsque, en tout cas, le nombre de postes à pourvoir le permet, doit être représenté alors qu'ici, on applique de manière restrictive la Clé d'Hondt et donc, de ce fait, notre vote sur ces quatre rapports sera non pas sur le fond des rapports mais bien sur la forme liée à ce que je viens d'exposer, sera une abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Très brièvement, je suis heureux de voir que la minorité positive a permis à la majorité de passer en Commission. Nous approuverons les rapports.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Nous pouvons passer au vote global des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 10-11/065 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « CPEONS » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/065). Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur M. Gérard GEORGES, c'était à Monsieur Abel DESMIT, excusé, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Je vous demande d'excuser Monsieur Abel DESMIT. Aucune question n'a été posée lors de la réunion de la sixième Commission, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions qu'elle vous invite à adopter le document 10-11/065.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/055 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Centre d'Impression de Seraing.

Document 10-11/057 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Centre d'Hébergement à Grivegnée.

Document 10-11/057 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole polytechnique de Huy.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/055 - 10-11/056 - 10-11/057). Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Voilà, Chère Présidente. Comme toujours avec beaucoup de précisions, le Président de la septième Commission a ouvert les travaux sur ces trois dossiers.

Il nous a résumé de manière très objective leur contenu, pour vous dire que nous avons eu deux questions qui se télescopiaient et qui visaient en réalité le point complémentaire n° 10, c'est-à-dire le dossier 10-11/056 dont le libellé est « Désignation d'un receveur » alors que sur les deux autres dossiers, c'était « Désignation d'un receveur spécial ».

Après un temps important de réflexion, il a été constaté que, dans l'ordinateur ont avait « Deleté » sur ce dossier là le terme « spécial ».

Il vous est donc proposé, sur amendement oral de Monsieur le Président, de statuer sur trois dossiers de désignation d'un receveur spécial et c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que sur chacun de ces dossiers, il vous est proposé de vous prononcer. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 10-11/064 : Aliénation de deux maisons sises rue Neuve à Lierneux et appartenant à la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/053). Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

Ce mardi 23 novembre 2010, votre huitième Commission s'est réunie afin de déterminer le point suivant : aliénation de deux maisons sises rue Neuve à Lierneux et appartenant à la Province de Liège.

Madame le Député présente explique que ces deux maisons font partie d'un lot de cinq construites en 1970 pour les médecins résidant aux abords de la propriété du CHS de Lierneux.

Actuellement, trois de ces maisons sont encore affectées aux services de garde mais les deux autres sont vides depuis 2008 et ne font l'objet d'aucune affectation possible dans la gestion future du CHS.

Le Service des Bâtiments de la Province, le Cabinet de Madame le Député provincial et le CHS se sont accordés pour proposer ces deux maisons à la vente.

En 2009, sur base d'une expertise notariale, ces deux biens ont été estimés à 267.000 euros en valeur vénale (132.000 euros pour une et 135.000 euros pour l'autre).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Le Collège provincial et le notaire ont été chargés de trouver un acquéreur. En octobre 2010, des candidats se sont manifestés pour acquérir les biens à la valeur estimée par le notaire.

C'est pour pouvoir réaliser cette vente que votre accord est demandé. Une question a été posée par un Conseiller qui voulait s'assurer de la non affectation définitive de ces biens.

Madame le Député provincial garanti que ces biens ne font plus partie de la nouvelle optique de gestion et que les médecins qui y résidaient habitent maintenant ailleurs.

Le Président de la Commission a ensuite procédé au vote. C'est par 8 voix pour et 6 abstentions que les travaux de votre huitième Commission se sont clôturés. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/050 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « CRT » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/050). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur Mme Andrée GUDINGER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Deux questions ont été posées lors de cette Commission : un membre souhaite savoir s'il incombe aux fonctionnaires des Services provinciaux qui sont chargés d'examiner la bonne exécution du contrat de gestion du C.R.T. de vérifier également si les procédures en matière de marché public sont respectées.

A cela, il lui est répondu que le contrôle technique effectué par les services provinciaux se fait dans le respect total des formalités administratives préétablies, des statuts, de la loi sur les asbl et bien évidemment du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par contre, la vérification administrative et juridique s'accompagne d'un contrôle de la bonne tenue de la comptabilité. Aussi, les procédures évoquées n'entrent pas dans les critères d'évaluation.

Un membre évoque également la réalisation d'un audit interne dans cette asbl, il précise qu'il en a entendu parler mais qu'il n'en n'a vu aucune trace... et qu'il n'a rien vu à ce propos dans le rapport. Il souhaite savoir si cet audit a eu lieu et si oui, quelles en sont les conclusions ?

En l'absence du Député provincial en charge du dossier, Madame FIRKET propose de transmettre la question afin de fournir la réponse le plus rapidement possible.

Considérant ces différents éléments et n'ayant plus de question, le rapport est approuvé par 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP
Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Document 10-11/051 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Liégeois de Promotion à la Santé », en abrégé « CLPS » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/051). Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme Valérie BURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Il n'y a pas eu de question sur ce rapport d'évaluation et votre neuvième Commission propose que nous l'adoptions par 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

XIII- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010, je le déclare approuvé.

IV.- Clôture de la réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2010

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que jeudi 2 décembre, à 15H00, réunion portant uniquement sur les missions prioritaires de la Province et n'oubliez pas de récupérer votre farde à la sortie de la session aujourd'hui.

V.- Huis clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

La réunion publique est levée à 17 H 30.